



Chaussée de Vilvorde, 156  
Vilvoordsesteenweg 156  
B-1120 Bruxelles/Brussel  
Tel.: 32 (0)2 264 03 60  
Fax: 32 (0)2 268 89 58  
http://www.apragaz.com  
info@apragaz.com

<b>“CERTIFICATION”</b>		<b>Certificat n°</b> <b>15/FR/3696-0-REV 0</b> <b>Page 1/2</b>
<b>Bénéficiaire</b>	Nom	<b>Association des Distributeurs de Matériel Incendie et Services ADMIS SERVICES</b>
	Siège Social	<b>Chanteduc 07400 Aubignas</b>
	Service Administratif - Juridique - Correspondance	<b>Domaine de la Métairie Dubraud 33920 SAINT Christoly de Blaye</b>
<b>Produit concerné :</b>		
<b>Charte ADMIS SERVICES contenant la preuve du démontage pour contrôle par la pose d'une étiquette</b>		
<u>Extincteurs à pression auxiliaire</u>		<u>Extincteurs à pression permanente avec manomètre démontable</u>
 Rapport Contrôle Bureau Veritas N° 30/X42/1/6074537-1001-1 <b>VERIFICATION</b> CARTOUCHE DE CO2 <b>Agent : .....</b> <b>Poids : ..... gr</b> <b>Mois : .....</b> EMPREINTE RELIEF INFALSIFIABLE ANNEE DE VERIFICATION →	 Rapport Contrôle Bureau Veritas N° 30/X42/1/6074537-1001-1 <b>AVERTISSEMENT</b> Tout autre système attestant du démontage de la cartouche de CO2 pour contrôle serait une contrefaçon du système de contrôle breveté : ce système étant un brevet déposé avec l'étiquette que nous pourrions remplacer par tout autre élément. <b>BREVET DÉPOSÉ N° 0307713</b> Reproduction interdite (sous peine de poursuites) Distributeur exclusif. INTER PRO EUROP Tél. 09 65 20 00 71 interproeurop@orange.fr	 Rapport Contrôle Bureau Veritas N° 30/X42/1/6074537-1001-1 <b>VERIFICATIONS</b> MANOMETRE et PRESSION <b>Agent : .....</b> <b>Bars : .....</b> <b>Mois : .....</b> EMPREINTE RELIEF INFALSIFIABLE ANNEE DE VERIFICATION →
		 Rapport Contrôle Bureau Veritas N° 30/X42/1/6074537-1001-1 <b>AVERTISSEMENT</b> Tout autre système attestant du démontage du manomètre pour contrôle serait une contrefaçon du système de contrôle breveté: ce système étant un brevet déposé avec l'étiquette que nous pourrions remplacer par tout autre élément. <b>BREVET DÉPOSÉ N° 0307713</b> Reproduction interdite (sous peine de poursuites) Distributeur exclusif. INTER PRO EUROP Tél. 09 65 20 00 71 interproeurop@orange.fr
<p>Nous avons examiné les documents suivants :</p> <p>1) <b>le Rapport d'Inspection n° 30/X42/I/6116135-1001-1</b> du 31 juillet 2012 établi par le Bureau Veritas, Industry &amp; Facilities Division, à la demande de INTER-PRO EUROP, relatif à la mise en place d'une étiquette d'identification de preuve de démontage/remontage après vérification :</p> <p><u>Objet du rapport :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour un Extincteur Pression adossée (pression auxiliaire)</li> <li>- pour un Extincteur Pression permanente avec manomètre démontable</li> <li>-</li> </ul> <p><u>Documents de référence :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport d'essais « Centro tecnologico del metal », ref. 23/12, 18-jun-12</li> <li>- Rapport d'essais « Centro tecnologico del metal », ref. 22/12, 18-jun-12</li> <li>- Norme UNE-EN 3-7:2004 + A1, AENOR, Oct-08</li> </ul> <p><u>Les conclusions</u> de ces rapports peuvent se résumer comme suit :          L'inspecteur de Bureau Veritas, après avoir effectué des travaux de surveillance pertinents selon la norme UNE-EN 3-7:2004 + A1 « Extincteurs d'incendie portatifs, Caractéristiques, performances et méthodes d'essai Partie 7 », considère les résultats de l'inspection acceptables.</p>		



Chaussée de Vilvorde, 156  
Vilvoordsesteenweg 156  
B-1120 Bruxelles/Brussel  
Tel.: 32 (0)2 264 03 60  
Fax: 32 (0)2 268 89 58  
<http://www.apragaz.com>  
[info@apragaz.com](mailto:info@apragaz.com)

**“CERTIFICATION”**

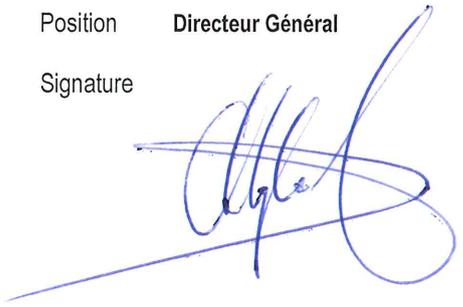
**Certificat n°**  
**15/FR/3696-0-REV 0**  
**Page 2/2**

- 2) **la Charte Professionnelle de Qualité ADMIS Services**, dont copie en annexe, qui a fait l'objet d'un dépôt en septembre 2014 auprès de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes 59, boulevard Auriol à 75703 Paris Cedex 13
- 3) **l'étiquette PVC posée lors des opérations de contrôle** référencée avec BREVET DEPOSE n° 0307713 pour les pressions permanentes / n° 0300025 pour les pressions auxiliaires

et pouvons déclarer, sur base des documents présentés, que nous pouvons nous rallier aux constatations suivantes :

- A. **Pour les extincteurs à pression permanente à manomètre démontable :**
  - a) la pose de ce type d'étiquette (brevetée) en PVC ne peut affecter en rien le bon fonctionnement de l'extincteur,
  - b) la pose de cette étiquette entre le manomètre et le corps de la vanne atteste de façon irréfutable que l'opération de démontage du manomètre permettant le contrôle de la prise de pression, qui est obligatoire, a effectivement été effectuée,
  - c) le gaufrage de l'année sur cette étiquette la rend infalsifiable
- B. **Pour les extincteurs à pression auxiliaire (avec cartouche CO<sup>2</sup>) :**
  - a) la pose de ce type d'étiquette (brevetée) en PVC ne peut affecter en rien le bon fonctionnement de l'extincteur,
  - b) la pose de l'étiquette à l'intérieur de l'appareil, entre la cartouche de CO<sup>2</sup> et le corps de la vanne, atteste de façon irréfutable que l'opération de démontage de la tête de l'appareil et de la cartouche de CO<sup>2</sup> pour sa pesée, qui est obligatoire, a été effectivement effectuée,
  - c) le gaufrage de l'année sur cette étiquette la rend infalsifiable.

Remarque : Ceci n'exclut pas le fait que contrôle périodique et entretien des extincteurs doivent être effectués, à la fois conformément à la législation et aux normes nationales qui leur sont applicables, et conformément aux prescriptions du fabricant et règles de l'art en vigueur les plus strictes et les plus adaptées en la matière.

Date : <b>30/06/2015</b>	Nom : <b>Ch. Leplat</b>	Position : <b>Directeur Général</b>
Numéro d'identification de l'Organisme Notifié :	<b>0029</b>	Signature : 
Cachet de l'Organisme Notifié (Xa) :	<b>APRAGAZ Chaussée de Vilvorde 156 B-1120 Brussels BELGIUM</b>	
Référence de l'Organisme Notifié:	<b>1506X/0001</b>	